

Le 11 Avril 2023

## BULLETIN D'INFORMATION CGT DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2023.

### 1- La médaille du travail.

	ARGENT		VERMEIL		OR		GRAND OR	
	20 ans 18 ans avec Nuits		30 ans 25 ans avec Nuits		35 ans 30 ans avec Nuits		40 ans 35 ans avec Nuits	
	Anc.	Montant	Anc.	Montant	Anc.	Montant	Anc.	Montant
1 employeur	20	796	30	1 194	35	1 592	40	1 990
2 employeurs	>= 10	498	>= 15	896	>= 19	1 294	>= 21	1 692
	< 10	a x 50	< 15	a x 60	< 19	a x 68	< 21	a x 81
3 employeurs	>= 6	199	>= 10	498	>= 12	697	>= 14	896
	< 6	a x 33	< 10	a x 51	< 12	a x 58	< 14	a x 64
4 employeurs	>= 5	109	>= 7	279	>= 9	398	>= 10	498
	< 5	a x 22	< 7	a x 41	< 9	a x 41	< 10	a x 51
5 employeurs et plus	>= 4	-	>= 5	-	>= 6	100	>= 7	199
	< 4	-	< 5	-	< 6	17	< 7	28

Les dates limites du dépôt des dossiers sont fixées :

- \* avant le 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet.
- \* avant le 15 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier.

**Attention : le dossier se fait exclusivement en ligne.**

La médaille d'honneur du travail est décernée par arrêté du ministre du travail ou, sur délégation, du préfet à l'occasion des 1<sup>er</sup> janvier et 14 juillet de chaque année.

### Sommaire :

1. La médaille du travail (page 1).
2. Financer les retraites à 60 ans c'est possible (page 2).
3. Qu'est-ce que le référent harcèlement au GSE? (page 3).
4. Les informations CGT (page 3).
5. Grille de salaire et ancienneté au 1<sup>er</sup> mai 2023 (page 4).



## 2- Financer les retraites à 60 ans c'est possible.



N°1

**La retraite à 60 ans**  
**C'est impossible car trop cher**  
*Emmanuel Macron*

*La retraite c'est sérieux,  
alors la CGT a décidé d'en parler sérieusement*

### LES PROPOSITIONS DE LA CGT

**15 Milliards d'€**

La CGT a fait chiffrer par des économistes le coût d'une retraite à 60 ans pour toutes et tous  
La retraite à 60 ans pour toutes et tous coûterait 15 milliards d'€uros par an

## Comment la financer ?

### Une égalité salariale réelle

En France, les femmes gagnent, à travail égal, en moyenne **28%** de moins que les hommes . Cela est amplifié par le fait que 76% des emplois à temps partiel (souvent imposés) sont occupés par des femmes. La CGT propose des sanctions pour les entreprises qui discriminent, cela rapporterait :

**6,5 Milliards d'€/ an** dans les caisses de retraites

### Une cotisation sur l'ensemble des revenus

La CGT propose de soumettre à cotisation sociale l'ensemble des revenus (Prime Macron, Prime d'intéressement, Prime de participation) cela rapporterait:

**15,5 Milliards d'€/ an** dans les caisse de retraites

### Une augmentation des salaires

La CGT a fait faire le calcul qu'une augmentation de **5%** de tous les salaires (dans le privé et dans les services publics) rapporterait :

**22 Milliards d'€/ an** dans les caisse de retraites

*Le financement de la retraite à 60 ans est parfaitement possible économiquement*  
**Elle est nécessaire et vitale pour celles et ceux qui ont travaillé plus de 40 ans**  
**Elle est nécessaire et vitale pour la jeunesse qui a besoin d'avoir un avenir**

### 3- Qu'est-ce que le référent harcèlement au CSE?



Dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Leur objectif est d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, notamment par le biais des actions suivantes :

- Sensibilisation et formation sur les agissements sexistes et les faits de harcèlement sexuel.
- Mise en œuvre de procédures internes de signalement.
- Traitements des situations de harcèlements sexuel.

Ce référent bénéficiera de la formation nécessaire à l'exercice des missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail (article L.2315-18). À cela s'ajoute la désignation d'un référent parmi les membres du CSE (dès lors qu'un CSE est mis en place c'est-à-dire dès que le seuil de 11 salariés est dépassé) sous la forme d'une résolution adoptée à la majorité des membres présents, pour une durée qui prend fin avec celle du mandat des membres élus du comité (article L.2314-1).

Depuis la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, les entreprises employant au moins 250 salariés doivent désigner un référent « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » (article L.1153-5-1).

Selon le guide publié par le ministère du Travail en mars 2019 (« Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : prévenir, agir, sanctionner »), ce référent nommé parmi les salariés de l'entreprise a vocation à intégrer le service chargé des ressources humaines afin de garantir sa légitimité et sa visibilité auprès des salariés.

Ce référent peut donc, par exemple, être un membre du service des ressources humaines ou le salarié chargé de la prévention des risques psychosociaux.

### 4- Les informations CGT.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos communications sur nos différents sites, que ce soit en local, départemental ou national.

- Pour le local : [www.cgtdssmith60.fr](http://www.cgtdssmith60.fr)
- Le départemental : [www.ulcgtclermont60.fr](http://www.ulcgtclermont60.fr)
- La branche: [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr)
- Le national : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



Si vous souhaitez aussi recevoir des informations fiables, n'hésitez pas à nous contacter

- Par mail à [cgtdssmith60@outlook.fr](mailto:cgtdssmith60@outlook.fr)
- Par téléphone à **06.01.86.94.28**

5- Grille de salaire et ancienneté au 1<sup>er</sup> mai 2023.

grille de salaire au 1 <sup>er</sup> mai 2023				
Coefficient	Salaire de base	Augmentation de 3,2%	Taux Horaire	Salaire de Base au 1/05/23
100	1 319,24 €	42,22 €	8,98 €	1 361,45 €
135	1 677,56 €	53,68 €	11,41 €	1 731,25 €
140	1 728,50 €	55,31 €	11,76 €	1 783,82 €
145	1 779,70 €	56,95 €	12,11 €	1 836,65 €
150	1 830,83 €	58,59 €	12,46 €	1 889,42 €
155	1 882,09 €	60,23 €	12,81 €	1 942,31 €
157	1 902,46 €	60,88 €	12,94 €	1 963,33 €
160	1 933,05 €	61,86 €	13,15 €	1 994,90 €
164	1 974,20 €	63,17 €	13,43 €	2 037,38 €
165	1 984,24 €	63,50 €	13,50 €	2 047,74 €
170	2 035,42 €	65,13 €	13,85 €	2 100,55 €
175	2 086,64 €	66,77 €	14,20 €	2 153,41 €
180	2 137,80 €	68,41 €	14,55 €	2 206,21 €
185	2 188,99 €	70,05 €	14,89 €	2 259,04 €

## Hors grille

Salaire de base	Augmentation de 3,2%	Taux Horaire	Salaire de Base au 1/05/23
2 124,56 €	67,99 €	14,46 €	2 192,55 €
2 182,01 €	69,82 €	14,85 €	2 251,83 €
2 238,27 €	71,62 €	15,23 €	2 309,89 €
2 294,52 €	73,42 €	15,61 €	2 367,94 €
2 350,80 €	75,23 €	16,00 €	2 426,03 €
2 408,16 €	77,06 €	16,39 €	2 485,22 €
2 464,41 €	78,86 €	16,77 €	2 543,27 €
2 520,67 €	80,66 €	17,15 €	2 601,33 €

Ancienneté à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Coéfficient	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans
140	29,81 €	59,61 €	89,42 €	119,22 €	149,03 €	178,84 €
150	31,94 €	63,87 €	95,81 €	127,74 €	159,68 €	191,61 €
155	33,00 €	66,00 €	99,00 €	132,00 €	165,00 €	198,00 €
160	34,06 €	68,13 €	102,19 €	136,26 €	170,32 €	204,39 €
170	36,19 €	72,39 €	108,58 €	144,77 €	180,97 €	217,16 €
185	39,39 €	78,77 €	118,16 €	157,55 €	196,93 €	236,32 €
195	41,52 €	83,03 €	124,55 €	166,06 €	207,58 €	249,09 €